



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

#### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2015 B 04015

Numéro SIREN : 811 599 406

Nom ou dénomination : PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRENEURS COMMISSARIAT AUX COMPTES

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2015 sous le numéro de dépôt 32932

**TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE NANTERRE**

---

---

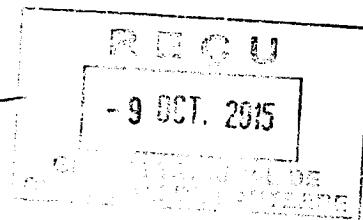
**G R E F F E**

**DEPOT N° :...32932.....**  
**LE: 14 octobre 2015**

**Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés**  
**Ordonnance n° 2015O02043**



150 2043



Tribunal de commerce de Nanterre  
4, rue Pablo Neruda  
92000 Nanterre

Neuilly-sur-Seine, le 29 septembre 2015

**Requête conjointe à Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Nanterre à l'effet de faire désigner un Commissaire à la scission et aux apports**

Monsieur le Président,

Monsieur Jean-Christophe Georghiou, agissant en qualité de Président-Directeur général de la société **PricewaterhouseCoopers Audit**, société anonyme au capital de 2 510 460 euros, dont le siège social est 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 672 006 483, ci-après désignée « la Société apporteuse 1 »

Madame Sophie Salomé, agissant en qualité de Gérant de la société **PricewaterhouseCoopers Entreprises**, société à responsabilité limitée au capital de 78 000 euros, dont le siège social est 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 632 028 627, ci-après désignée « la Société apporteuse 2 »

et

Monsieur Bernard Gainnier, agissant en qualité de Président de la société **PricewaterhouseCoopers Entrepreneurs Commissariat aux comptes**, société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros, dont le siège social est 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 811 599 406, ci-après désignée « la Société bénéficiaire »

ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Il est envisagé les apports partiels d'actif

- (i) par la Société apporteuse 1 de sa branche complète et autonome d'activité de commissaire aux comptes Small Tier (tel que ce terme est défini dans la note ci-jointe), et
- (ii) par la Société apporteuse 2 de sa branche complète et autonome d'activité de commissaire aux comptes Small Tier et d'expertise comptable Small Tier (tel que ce terme est défini dans la note ci-jointe), au profit de la Société bénéficiaire.

Ces opérations d'apport seraient, par application de l'article L. 236-22 du Code de commerce, placées sous le régime juridique des scissions prévu aux articles L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce.

En conséquence, les soussignés ont l'honneur de vous demander de bien vouloir nommer un Commissaire à la scission et aux apports chargé, conformément aux dispositions de l'article L 236-16 du Code de commerce :

- d'établir un rapport écrit sur les modalités des apports partiels d'actif susvisés ;
- et d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués au titre des apports partiels d'actif par les Sociétés apporteuses 1 et 2 à la Société bénéficiaire.

Une note décrivant les sociétés participantes et les opérations d'apports partiels d'actif est annexée à la présente.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Jean-Christophe Georghiou

**PricewaterhouseCoopers Entrepreneurs Commissariat aux comptes**

Bernard Gainnier

**PricewaterhouseCoopers Entreprises**

Sophie Salomé

**PricewaterhouseCoopers Entrepreneurs Commissariat aux comptes, SAS, 63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine**  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 82, www.pwc.fr

**NOTE ANNEXE A LA REQUETE EN VUE DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION ET AUX APPORTS**

**INDICATIONS SOMMAIRES SUR LA NATURE DES OPERATIONS ENVISAGEES ET LES ACTIVITES DES SOCIETES PARTIES A L'OPERATION**

**PricewaterhouseCoopers Audit, Société apporteuse 1**

Cette société a pour objet l'exercice de la profession d'expertise comptable et de commissaire aux comptes. Elle est inscrite respectivement auprès de l'ordre des experts comptables de la région Paris Ile de France et de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

**PricewaterhouseCoopers Entreprises, Société apporteuse 2**

Cette société a pour objet l'exercice de la profession d'expertise comptable et de commissaire aux comptes. Elle est inscrite respectivement auprès de l'ordre des experts comptables de la région Paris Ile de France et de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

**PricewaterhouseCoopers Entrepreneurs Société de commissariat aux comptes, Société bénéficiaire**

Cette société a pour objet l'exercice de la profession d'expertise comptable et de commissaire aux comptes. Elle est inscrite respectivement auprès de l'ordre des experts comptables de la région Paris Ile de France et de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

**MOTIFS**

Les opérations d'apport visent à créer un acteur de premier plan sur le segment de l'expertise comptable et commissariat aux comptes à destination des PME et ETI par le regroupement au sein d'une seule entité de l'ensemble des activités expertise comptable et commissaire aux apports dédiée à ce type de clients, permettant de construire un modèle attractif innovant et différenciant pour se renforcer sur ce segment de clientèle, ce modèle reposant sur des principes d'agilité, de réactivité et de proximité afin de répondre au mieux aux exigences et mode de fonctionnement de ce segment de clientèle.

**DESCRIPTION DES APPORTS ET EVALUATION**

**Description des apports par la Société apporteuse 1**

**Ensemble des biens, droits et obligations composant la branche complète et autonome** de son activité de commissariat aux comptes en France métropolitaine hors Ile de France au profit de clients dits "Small Tier" répondant aux principaux critères économiques suivants :

- 1) Ils emploient moins de 250 salariés,
- 2) Ils réalisent un chiffre d'affaires annuel HT inférieur à cinquante (50) millions d'euros ou ont un total de bilan n'excédant pas quarante-trois (43) millions d'euros.

Sont toutefois exclues de cette définition les entreprises ci-après, et ce, même si elles réunissent les deux critères ci-dessus :

- Les entreprises contrôlées par des sociétés étrangères et référencées en France par le réseau PwC ;
- Les entités d'intérêt public telles que définies par l'article R 821-26 du Code de Commerce, et ce, quelle que soit leur taille ;
- Les entités du secteur public national, à savoir les entités dont l'administration/la gestion est placée sous l'autorité directe de l'Agence des Participations de l'Etat ou de l'un ou l'autre des ministères du gouvernement ;
- les sociétés ou Groupes détenus de manière majoritaire par des fonds d'investissements ou structure de LBO ; quelle que soit leur taille pour les missions de Assurance ou de Transactions.

Nombre de salariés transférés environ 80

Montant des apports (à titre indicatif) : inférieur à 50 000 euros

**Description des apports par la Société apporteuse 2**

**Ensemble des biens, droits et obligations composant la branche complète et autonome** de ses activités d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France métropolitaine hors Ile de France et Monaco au profit de clients dits "Small Tier" répondant aux principaux critères économiques suivants :

- 1) Ils emploient moins de 250 salariés,
- 2) Ils réalisent un chiffre d'affaires annuel HT inférieur à cinquante (50) millions d'euros ou ont un total de bilan n'excédant pas quarante-trois (43) millions d'euros.

Sont toutefois exclues de cette définition les entreprises ci-après, et ce, même si elles réunissent les deux critères ci-dessus :

- Les entreprises contrôlées par des sociétés étrangères et référencées en France par le réseau PwC ;
- Les entités d'intérêt public telles que définies par l'article R 821-26 du Code de Commerce, et ce, quelle que soit leur taille ;
- Les entités du secteur public national, à savoir les entités dont l'administration/la gestion est placée sous l'autorité directe de l'Agence des Participations de l'Etat ou de l'un ou l'autre des ministères du gouvernement ;
- les sociétés ou Groupes détenus de manière majoritaire par des fonds d'investissements ou structure de LBO ; quelle que soit leur taille pour les missions de Assurance ou de Transactions.

Nombre de salariés transférés environ 420

Montant des apports (à titre indicatif) : 17 millions d'euros

Conformément aux dispositions du règlement n°2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation, il a été convenu de retenir comme valeur des éléments apportés par la Société apporteuse 1 et Société apporteuse 2 la valeur nette comptable. Les Sociétés apporteuses 1 et 2 ainsi que la Société bénéficiaire sont sous le contrôle commun de la société PwC Audit qui détient directement et indirectement la quasi-totalité du capital de chacune de ces sociétés.

Pour établir les conditions des opérations d'apport, les comptes clos au 30 juin 2015, date de clôture du dernier exercice social des Sociétés apporteuse 1 et 2 et de la Société bénéficiaire seront utilisés.

Les opérations d'apports auraient un effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> juillet 2015, leur date de réalisation juridique prévue serait le 31 décembre 2015.

#### **IMPORTANCE DES SOCIETES EN CAUSE**

##### **PricewaterhouseCoopers Audit, Société apporteuse 1, les comptes clos au 30 juin 2015 ne sont pas encore arrêtés à la date des présentes**

Chiffre d'affaires au 30 juin 2014 : 337 651 808 euros

Total du bilan au 30 juin 2014 : 189 084 386 euros

Nombre de salariés au 30 juin 2014 : 1 369

Commissaire aux comptes titulaire : Jean-Pierre Feibel demeurant 11 rue des laitières 94300 Vincennes

Commissaire aux comptes suppléant : France Audit International demeurant 48 boulevard Raspail 75006 Paris

##### **PricewaterhouseCoopers Entreprises, Société apporteuse 2, les comptes clos au 30 juin 2015 ne sont pas encore arrêtés à la date des présentes**

Chiffre d'affaires au 30 juin 2014 : 70 121 175 euros

Total du bilan au 30 juin 2014 : 67 010 432 euros

Nombre de salariés au 30 juin 2014 : 560

Commissaire aux comptes titulaire : Vincent Young 8 avenue du Président Wilson 75116 Paris

Commissaires aux compte suppléant : Maryse Le Goff 8 avenue du Président Wilson 75116 Paris

**PricewaterhouseCoopers Entrepreneurs Commissariat aux comptes, Société bénéficiaire**, cette société a été immatriculée en avril 2015 et n'a pas encore approuvé de comptes, son premier exercice étant le 30 juin 2015 ; elle n'emploie aucun salarié et n'a aucun client.

Commissaire aux comptes titulaire : Jean-Pierre Feibel 23 rue Clapeyron 75008 Paris (adresse professionnelle)

Commissaire aux comptes suppléant : Audit Conseil France International 23 rue Clapeyron 75008 Paris

L'ultime société qui contrôle directement et/ou indirectement les Sociétés apporteuses 1 et 2 et la Société bénéficiaire est la société PwC Audit (société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, capital social 40 000 euros, siège social 63, rue de Villiers 92 200 Neuilly sur Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 348 058 165).

Les commissaires aux comptes de PwC Audit sont les suivants :

Commissaires aux comptes titulaire : Jean-Pierre Feibel 48 boulevard de Raspail 75006 Paris

L et A société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes siège social 87 rue Taitbout 75 009 Paris

Commissaires aux comptes suppléant : François Priolaud Savey demeurant 48 boulevard Raspail 75 006 Paris

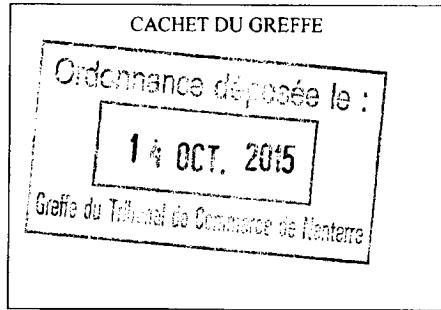
Qantea Audit siège social 47 rue Jeremy Bentham zone de l'Aéroport 34 470 Pérols

\*\*\*

\*

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE NANTERRE

LE PRESIDENT



Requête n° 2015O02043

Affaire: SAS PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRENEURS COMMISSARIAT AUX COMPTES

**ORDONNANCE**

Nous, Président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Désignons: *l'agence Jean-Fidel BROSSARD... 10 rue Lauriston 16<sup>e</sup>*  
*et*  
*l'agence Jacques ZAKS 87 rue Caulaincourt 18<sup>e</sup> Paris*.

en qualité de :



Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers

Disons que le (ou les) commissaire(s) disposera (ont) d'un délai qui ne pourra être inférieur à 35 jours pour exécuter sa(leur) mission et ce, à dater de la présente ordonnance.

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle joint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la signature de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaires(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) désigné(s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le(s) commissaire(s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de ses (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra être joint à la requête en fixation de la rémunération.

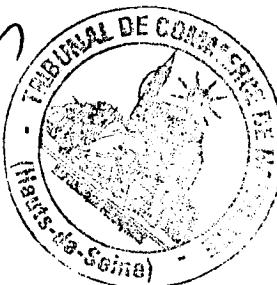
Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le *14/10/2015*

Le président, M. François CHASSAING

Le greffier

*Reçu*



**D. JOUBERT**  
Greffier au Tribunal de  
Commerce de Nanterre

A handwritten signature in black ink, appearing to read "D. Joubert".